

## CANDIDATURE DES CAUSSES ET DES CEVENNES A L'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Les CAUSSES et les CEVENNES, 1<sup>er</sup> paysage culturel de l'agropastoralisme inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO au cours de la 35<sup>ème</sup> session du Comité du Patrimoine Mondial qui vient de se réunir à Paris.

Pour être reconnu comme ayant une Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE), le dossier répond à deux critères :

- « apporter un témoignage unique ou au moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue »
- « être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures) ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible »

Le bien qui vient d'être inscrit en application de ces critères porte sur une zone cœur de 3 023 kms<sup>2</sup> et une zone tampon de 3 124 km<sup>2</sup>. Le tout s'étend sur 2 Régions, (Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées), 4 départements (Aveyron, Gard, Hérault, Lozère), 231 communes (134 en zone cœur et 97 en zone tampon), 5 villes portes d'entrée (Alès, Ganges, Lodève, Mende, Millau).

Ce résultat est l'aboutissement de plus de 15 années de mobilisation qui ont conduit à la création de l'Association de Valorisation des Espaces des Causse et des Cévennes (AVECC) présidée par Jean PUECH, Ancien Ministre.

L'Etat Français accompagne ce dossier depuis 2001, date à laquelle il a accepté de porter cette candidature devant l'Unesco pour une demande d'inscription.

Cette inscription démontre d'abord et surtout la mise en valeur du travail des populations qui ont la volonté au fil des années et des siècles de préserver et de valoriser les richesses de territoires souvent difficiles.

C'est aussi la reconnaissance d'une économie traditionnelle et active très présente dans nombre de pays comme ceux du pourtour méditerranéen.

C'est l'espoir de mieux faire connaître ces territoires à un public de connaisseurs dont une inscription au Patrimoine Mondial de l'Humanité est un gage d'intérêt touristique.

Enfin, c'est la possibilité avec le concours et le soutien de l'Etat de poursuivre le travail important de gestion déjà en place.

En résumé, c'est un magnifique succès dont la France peut se réjouir.



Jean PUECH Ancien Ministre & Président de l'AVECC-Tél : 06.07.56.33.74

Correspondance : Hôtel du Département, Place Charles de Gaulle, BP 724 – 12007 RODEZ CEDEX

Tél. : 05.65.75.81.94 – Fax : 05.65.75.80.13

